

OBJECTIF EMPLOI

PROGRAMME

DEPARTEMENTAL

D'INSERTION VERS L'EMPLOI

(PDIE) DU VAL-DE-MARNE

2023-2027

SOMMAIRE

EDITO DU PRESIDENT / DES ELUS

PRESENTATION DU PDIE 2023-2027.....4

> Un cadre réglementaire, le PDI. Une ambition départementale, l'emploi	5
> Un PDIE actant la stratégie du Département.....	6
> ... positionné comme document cadre, traduit opérationnellement dans un processus de marchés publics et d'appels à projet basés sur les remontées des besoins	6
> Une volonté d'animer et dynamiser les relations partenariales pour une synergie d'action.....	7
> ... dans le cadre d'une gouvernance en capacité de répondre aux différentes évolutions	7
▪ l'insertion et l'emploi dans le département : défis et opportunités	7
> Le contexte socio-économique du Val-de-Marne est marqué par sa croissance démographique, portée par la polarité vers Paris.....	7
> Un territoire marqué par une précarité hétérogène.....	11
> Structuration de l'économie du Val-de-Marne.....	12
> Un marché de l'emploi dynamique, mais une tension sur les recrutements	12
> Les allocataires du RSA : une part majeure de publics cumulant les freins sociaux	14
▪ Un bilan contrasté du PADIE 2018-2021 et du système d'accompagnement des ALLOCATAIRES DU RSA.....	16
> Une dispersion des moyens mobilisés	16
> Une action satisfaisante qualitativement, mais un public touché trop restreint	16
> Un nombre de Contrats d'engagement réciproque (CER) en légère progression, mais qui reste trop faible	17
> Un dispositif actuel insuffisant en termes d'accompagnement vers l'emploi et de lien avec les représentants du monde économique	18
> Un accompagnement vers l'emploi d'une partie des allocataires du RSA	19
> Un système de pilotage et des outils de suivi des actions perfectibles	19
> En conclusion, un bilan contrasté qui réinterroge l'action départementale	20
▪ Notre Ambition	21
> Les principes qui guident notre action.....	21
> Se mobiliser pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA.....	21
> Agir sur quatre axes stratégiques complémentaires pour l'insertion.....	22

CONVOQUER, ORIENTER ET ACCOMPAGNER TOUS LES ALLOCATAIRES..... 23

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION DANS UN OBJECTIF DE RETOUR À L'EMPLOI.....26

- > Une offre d'insertion avec un nombre plus restreint d'actions centrées sur les dimensions professionnelles de l'accompagnement27
- > Une clarification de l'action entre deux champs complémentaires : accompagnement social et insertion vers l'emploi.....31
- > Un parcours permettant un accompagnement évoluant selon les besoins des allocataires31
- > Une ambition en termes d'innovation territoriale.....31

MOBILISER TOUTES LES COMPETENCES DU DEPARTEMENT AU SERVICE DE L'INSERTION 32

PILOTER ET FAIRE VIVRE LE PDIE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE35

1

PRESENTATION DU PDIE 2023-2027

PRESENTATION DU PDIE 2023-2027

Un cadre réglementaire, le PDI. Une ambition départementale, l'emploi

En tant que chefs de file de l'action sociale, les Départements formulent et adoptent un programme départemental d'insertion (PDI). Ce document a pour objectif de définir la politique du Conseil départemental en matière d'insertion tant sur le volet d'accompagnement social que professionnel et par conséquent de cadrer l'action menée sur ce champ.

L'emploi constitue pour le Département du Val-de-Marne la finalité de l'accompagnement des publics, ainsi qu'un levier de leur autonomisation et de leur remobilisation. Afin d'affirmer cette vision de l'emploi comme condition de sortie de la précarité, le Département du Val-de-Marne souhaite conclure un **PDIE, PDI tourné vers l'emploi pour tous les publics.**

Le PDIE 2023-2027 aura donc une assise territoriale, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, mobilisant l'ensemble des compétences existant dans le département.

Le PDIE doit également reposer sur une dynamique partenariale et donc sur le partage des objectifs entre le Département et les acteurs de l'insertion (Etat, Région, service public de l'emploi, collectivités locales, etc.). Ces objectifs s'inscrivent dans un contexte national de réforme du service public de l'emploi et du RSA. Par ailleurs, la politique menée pour l'insertion des publics du Département nécessite une territorialisation de l'action, et donc un travail avec les collectivités pertinentes pour répondre aux besoins de ces publics, notamment les Etablissements publics territoriaux et le Conseil régional.

Références législatives PDI-PTI

- Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 établissant le revenu minimum d'insertion (RMI), devenu depuis le Revenu de solidarité active (RSA)
- Article L 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Après l'arrivée à échéance du PADIE (Programme d'Actions départemental pour l'Insertion et l'emploi) 2018-2021, le Département doit acter un nouveau Programme départemental d'insertion et d'emploi.

La stratégie du Val-de-Marne pour l'insertion des publics allocataires du RSA doit se conjuguer avec l'ambition portée par le Département sur ses autres politiques publiques : jeunesse, autonomie et handicap et protection de l'enfance. Elle doit aussi converger avec sa propre politique de recrutement et d'achats.

Un PDIE actant la stratégie du Département...

La construction de la stratégie d'insertion est le produit de la volonté politique de l'exécutif du Val-de-Marne mais se nourrit de la mobilisation des services, des partenaires et des allocataires. Le travail pour l'élaboration du PDIE a été conduit de juillet 2022 à janvier 2023. Il a vocation à se poursuivre en 2023 afin de donner lieu à l'élaboration d'un document partagé, actant l'engagement de tous les acteurs : le Pacte territorial pour l'insertion (PTI).

La mobilisation des services du Département s'est faite au niveau de l'encadrement et des équipes d'accompagnement de terrain, à travers des entretiens et groupes de travail portant aussi bien sur l'offre existante que les perspectives et besoins du territoire.

Le PDIE a fait également l'objet d'une sollicitation des publics allocataires du RSA. Le Département mobilise notamment les groupes d'allocataires mis en place depuis plusieurs années afin de participer à la remontée des besoins du point de vue des allocataires finaux de cet accompagnement.

Concernant le tissu institutionnel local, la journée partenariale du 9 janvier 2023 a permis de partager les ambitions du PDIE. Ce temps fort a été l'occasion de mobiliser les partenaires de l'insertion autour d'un projet de plan d'action, donnant ainsi le départ de la démarche partenariale qui, in fine, permettra la finalisation du PTI. Cette rencontre est suivie d'entretiens avec les principaux partenaires du champ de l'emploi et de l'insertion sur le territoire départemental : Service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales etc.), collectivités (Région, EPT, CCAS), services de l'Etat (DRIEETS), CAF, CRAMIF, CNAM, représentants du monde économique (Chambre de commerce et de l'industrie, clubs d'entreprises, OPCO etc.), organismes de formation, Cité des métiers...

Ce travail partenarial va se poursuivre en 2023, sous la forme d'ateliers, de groupes de travail, d'entretiens et par la mobilisation des instances existantes comme l'Instance stratégique du SPIE (Service public de l'insertion et de l'emploi). Ces échanges permettront de préciser et de partager les modalités de mise en œuvre concrètes du PDIE.

... positionné comme document cadre, traduit opérationnellement dans un processus de marchés publics et d'appels à projet basés sur les remontées des besoins

Pour permettre sa pertinence et son adaptabilité tout au long de la période couverte, le cadre stratégique que constitue le PDIE sera décliné opérationnellement à travers des marchés et appels à projet et ajusté en continu dans le cadre de l'évaluation qui l'accompagne.

La formulation des appels à projet et marchés sera pilotée par le Département sur la base des éléments partagés aux différents niveaux de pilotage – interne et externe – afin de créer les conditions d'une adaptation en continue de l'offre. Parallèlement, un suivi évaluatif continu des actions soutenues sera mené afin de piloter le PDIE au plus près des besoins des territoires.

Le PDIE se traduira aussi par des changements d'organisation, de profils de poste, de process et d'outils en interne aux services de la DASIPE et, dans une moindre mesure, des autres directions impliquées.

Une volonté d'animer et dynamiser les relations partenariales pour une synergie d'action

Les professionnels, allocataires du RSA et acteurs économiques seront associés dans le pilotage et l'animation technique du PDIE, pour faire vivre la politique d'insertion du Département.

La volonté de l'exécutif départemental est de maintenir dans le temps une dynamique partenariale cohérente reposant sur le partage d'information et de compétences, que ce soit dans le pilotage départemental ou territorial du PDIE.

... dans le cadre d'une gouvernance en capacité de répondre aux différentes évolutions

Le PDIE doit reposer en particulier sur un projet de gouvernance plus efficace. Le pilotage interinstitutionnel du PDIE permettra d'associer les partenaires du territoire départemental à une réflexion en continu sur la politique d'insertion du Val-de-Marne.

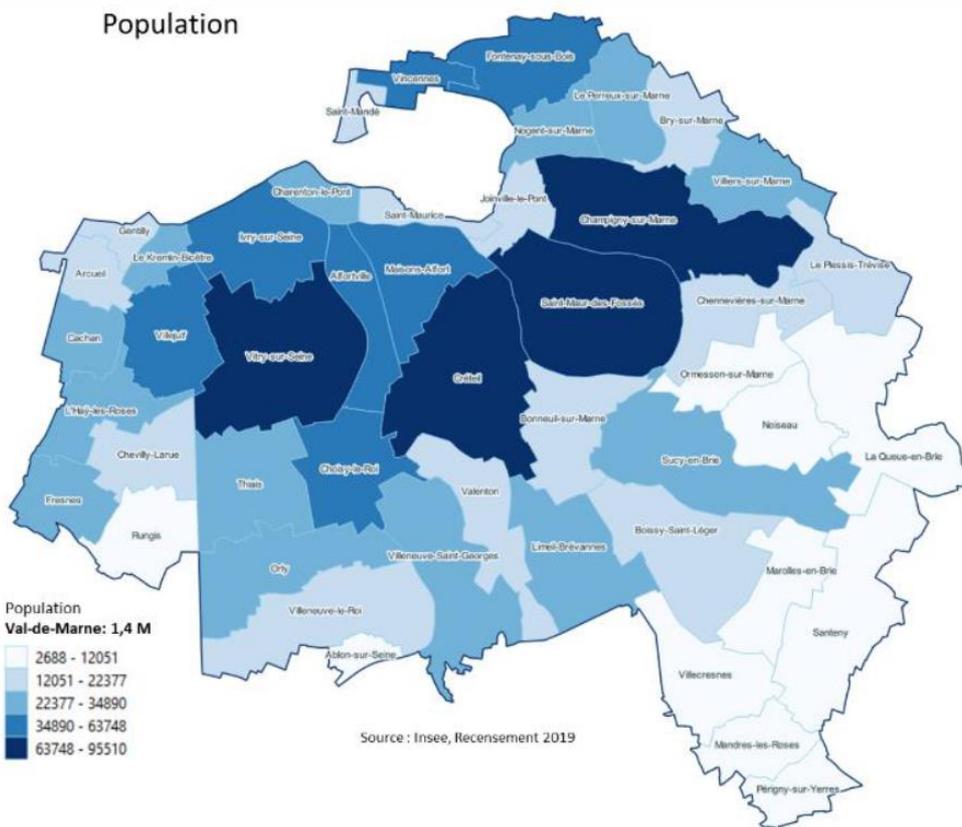
Le PDIE 2023-2027 puis le Pacte territorial pour l'insertion (PTI), permettront de **concrétiser un format de pilotage permettant d'associer les principaux partenaires pour adapter la politique d'insertion sur le territoire du Val-de-Marne.**

Le contexte socio-économique du Val-de-Marne est marqué par sa croissance démographique, portée par la polarité vers Paris

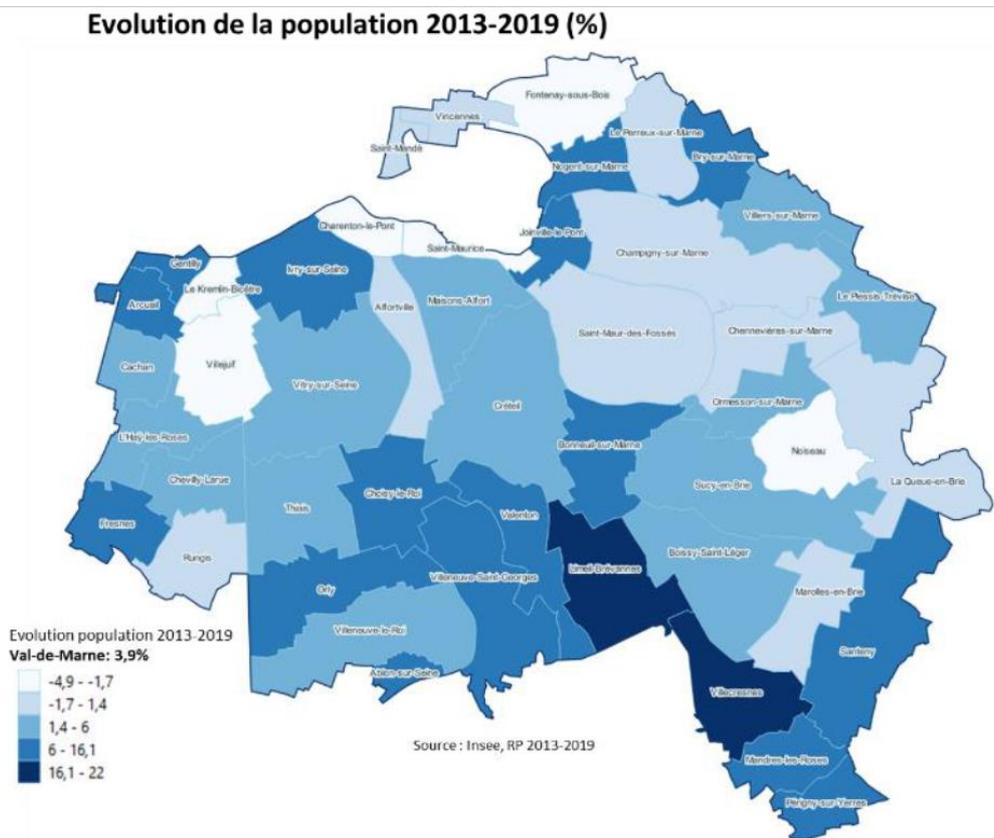
Avec 1,4 million d'habitants, le Val-de-Marne est le 6^{ème} département francilien et le 12^{ème} au niveau national. Sa population connaît une croissance constante depuis une vingtaine d'années (+7,3 % entre 2008 et 2019), à un rythme plus soutenu que la région (+4,8 %) et a fortiori qu'au niveau national (+4,4 %). Cette hausse est portée par un solde naturel excédentaire, le solde migratoire étant déficitaire.

Cette croissance démographique devrait être intensifiée par les grands projets que connaît le Val-de-Marne : les grands projets d'aménagement et de réhabilitation des friches industrielles le long de la vallée de la Seine et de la Bièvre, ainsi que les projets de nouvelles lignes de transports en commun (Lignes 14 et 15 notamment) et des gares qui les accompagnent, constituant ainsi autant de secteurs d'aménagements associés.

A l'échelle infra-départementale, la distribution de la population est particulièrement hétérogène. 8 des 47 communes du Département comptent plus de 50 000 habitants (Vitry, Créteil, Champigny, Saint-Maur, Ivry, Maisons-Alfort, Villejuif et Fontenay-sous-Bois).

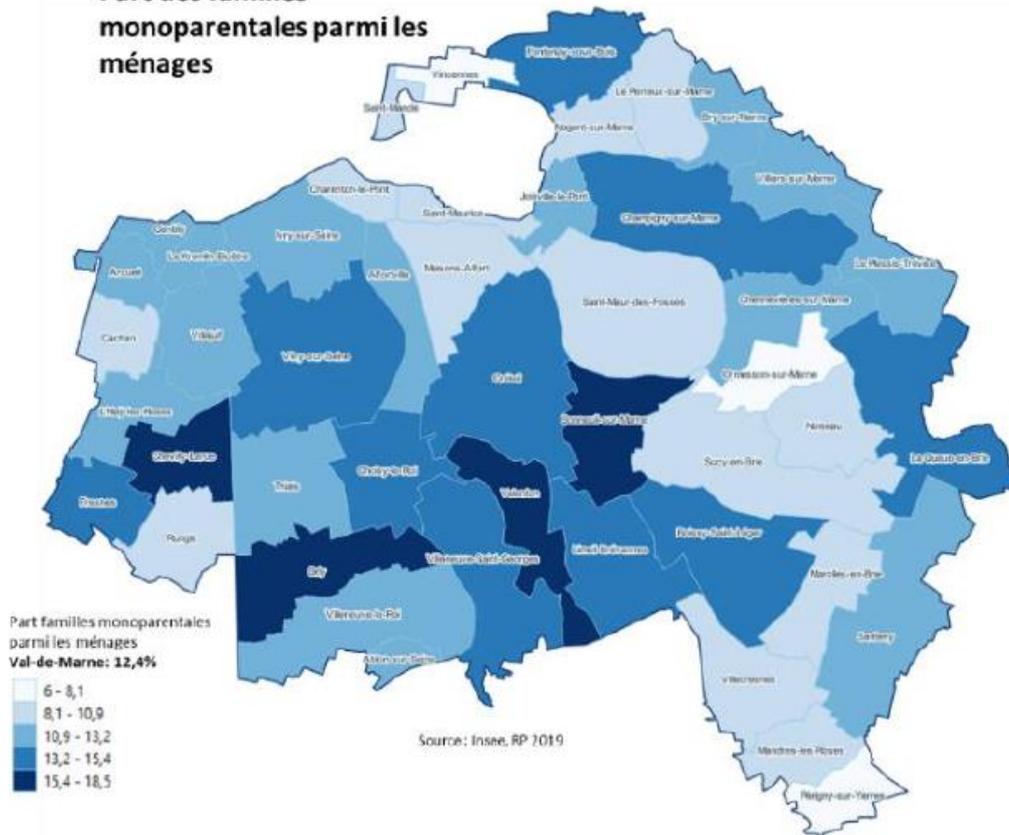


L'évolution de la population varie également, avec une décre au nord et à l'est du département, contre un dynamisme plus fort au sud.

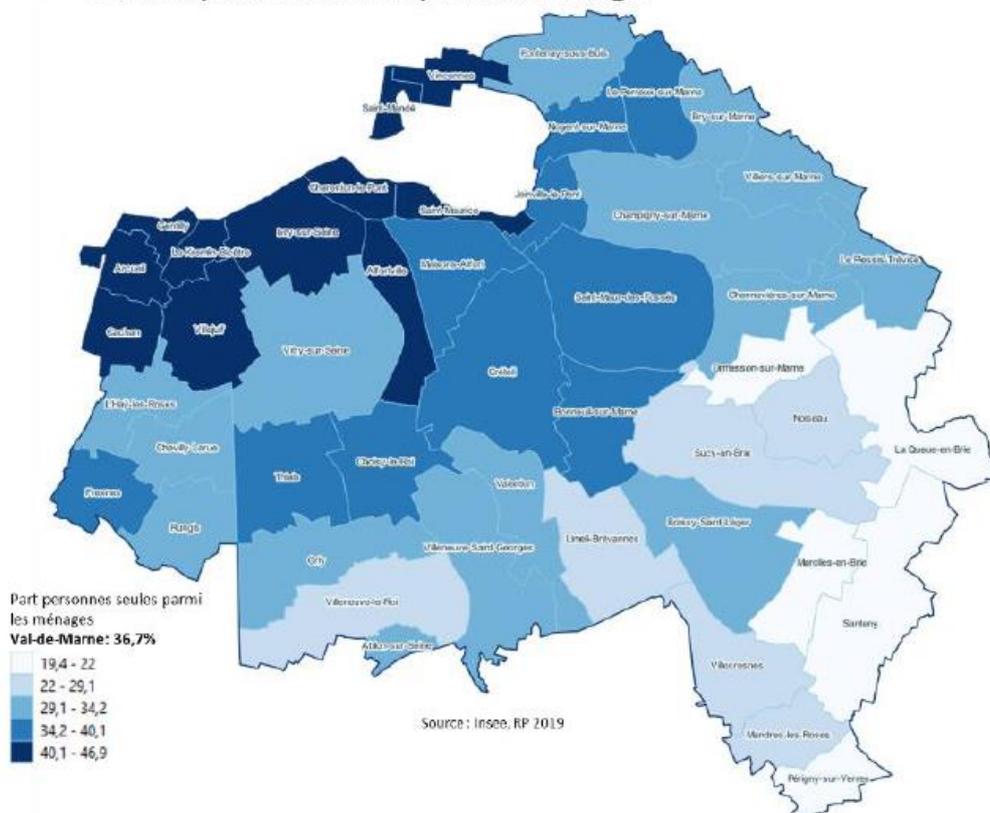


Cette répartition démographique souligne la polarité vers Paris, qui se constate également par exemple au niveau des migrations domicile-travail.

Part des familles monoparentales parmi les ménages



Part des personnes seules parmi les ménages



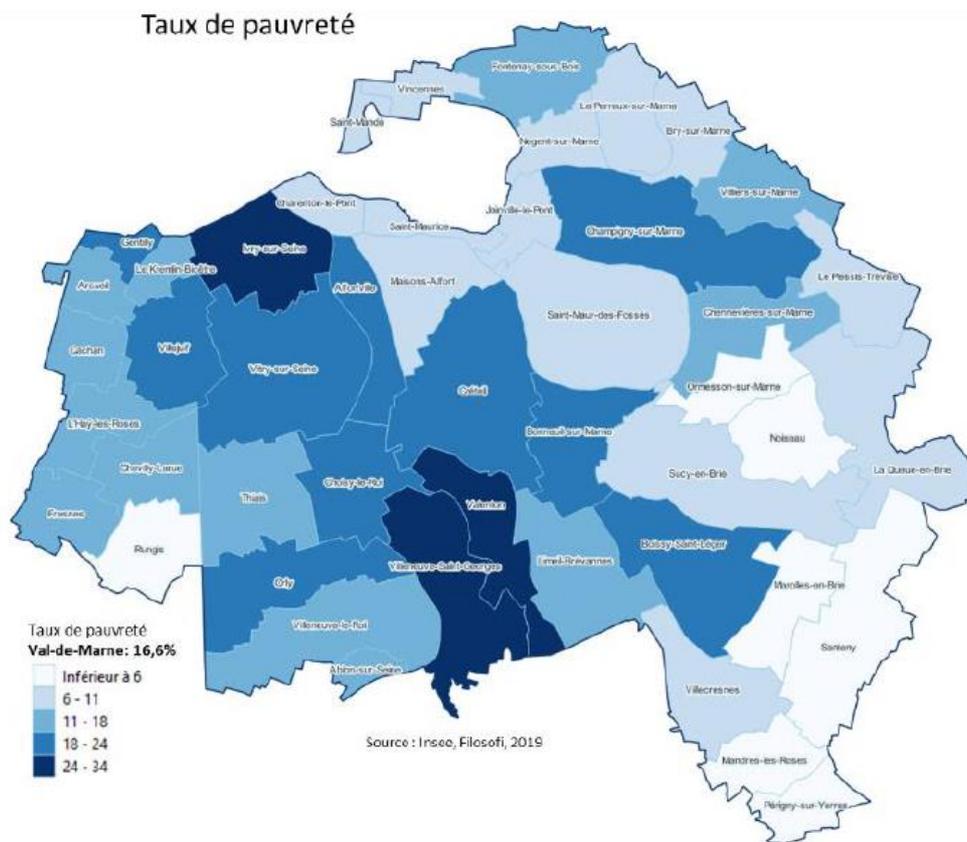
Un territoire marqué par une précarité hétérogène

Si la répartition des catégories socio-professionnelles est relativement diversifiée, le territoire du Val-de-Marne est toutefois marqué par des situations de précarité localement très importantes.

La pauvreté des ménages reste stable depuis 2014 mais demeure à un niveau élevé : 16,6 % des ménages val-de-marnais vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté (contre 15,5 % en Île-de-France et 14,5 % pour la France métropolitaine). Les territoires les plus marqués par la pauvreté se concentrent essentiellement à l'ouest du département.

Revenus des ménages (Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2022)

	Val-de-Marne (94)	Paris (75)	Seine-Saint-Denis (93)	Hauts-de-Seine (92)	Val-d'Oise (95)	Essonne (91)
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019	23 060 €	28 570 €	18 070 €	28 310 €	22 220 €	24 010 €
Taux de pauvreté en 2019	16,6 %	15 %	27,9 %	11,9 %	17 %	13,3 %



Structuration de l'économie du Val-de-Marne

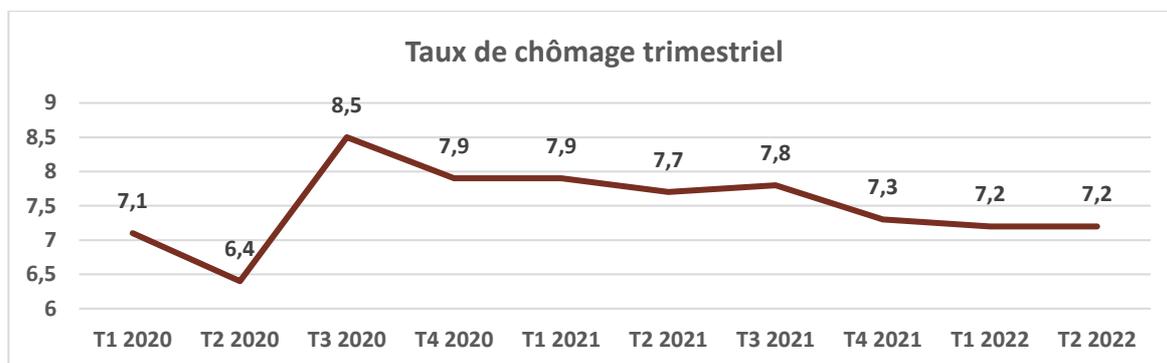


Un marché de l'emploi dynamique, mais une tension sur les recrutements

- **Un taux de chômage en baisse qui a retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire**

Après la crise sanitaire, le taux de chômage du département a augmenté. Effectivement, alors qu'il était de 7,1 % au T1 2020, celui-ci a crû d'environ 1,5 point de pourcentage pour atteindre 8,5 % au T3 2020. Cette crise a touché plus durement les jeunes : il a été observé une augmentation de 18 % de jeunes demandeurs d'emploi entre 2019 et 2020.

Si le retour au niveau d'avant crise a été relativement tardif, le taux de chômage a continué sa dérive jusqu'à atteindre 7,2 % au T2 2022, soit un niveau quasiment équivalent à la période pré-crise sanitaire (7,1 %).



Source : Insee

- **Un marché du travail dynamique, marqué par d'importantes tensions de recrutement sur le département**

Le nombre d'offres d'emploi enregistrées et sorties de la base de données de Pôle Emploi a fortement crû entre 2021 et 2022. Pour chacun, il est observé une hausse comprise entre 30 % et 40 %, le nombre d'offres sorties augmentant plus rapidement que les offres enregistrées. Le volume d'offres postées et sorties est par ailleurs aujourd'hui quasiment équivalent, démontrant ainsi le dynamisme du marché du travail sur cette dernière année.

Flux d'entrées et de sorties des offres d'emploi dans le Val-de-Marne			
	T3-2021	T3-2022	Evolution
Offres enregistrées	24 248	31 639	30,5 %
Offres « sorties »	22 660	31 632	39,6 %

Source : Observatoire régional de Pôle emploi en Île-de-France

Néanmoins, les employeurs du département observent aujourd'hui de fortes difficultés de recrutement. Sur le territoire, le taux de difficultés à recruter est de 41,3 %. Le bassin d'emploi *T11 Grand Paris Sud Est Avenir* est le plus touché avec 50 % de postes à pourvoir ne trouvant pas preneurs.

Ces difficultés se concentrent tout particulièrement sur certains secteurs, correspondant en grande partie aux secteurs en tension identifiés par Pôle Emploi au niveau national et local : le numérique, la santé, les services à la personne, les transports, l'hôtellerie-restauration, la sécurité.

	Bassins d'emploi			Val-de-Marne
	T12 Grand-Orly Seine Bièvre (partiel)	T10 Paris Est Marne et Bois	T11 Grand Paris Sud Est Avenir	
Projets de recrutement	20 380	17 980	10 600	48 960
Difficultés à recruter	42,6 %	34,8 %	50 %	41,3 %
Métiers avec le plus de projets de recrutement	Agents d'entretien de locaux, artistes, conducteurs et livreurs...	Professeurs du secondaire, artistes, agents de sécurité et de surveillance	Conducteurs de véhicules légers, agents d'entretien de locaux, artistes...	Professeurs du secondaire, agents d'entretien de locaux, artistes, conducteurs de véhicules légers...
Métiers avec un volume important de postes à pourvoir et de fortes difficultés de recrutement	Conducteurs/livreurs sur courte distance, aides-soignants, infirmiers, aides à domicile et aides ménagères, ingénieurs/R&D en informatique...	Aides à domicile et aides ménagères, aides et apprentis de cuisine, serveurs, ingénieurs/R&D en informatique, aides-soignants...	Conducteurs de véhicules légers, conducteurs/livreurs sur courte distance, aides à domicile et aides ménagères, aides-soignants...	Conducteurs de véhicules légers, livreurs, aides à domicile et aides ménagères, aides-soignants, ingénieurs/R&D en informatiques...

Source : Pôle emploi, enquête BMO 2022

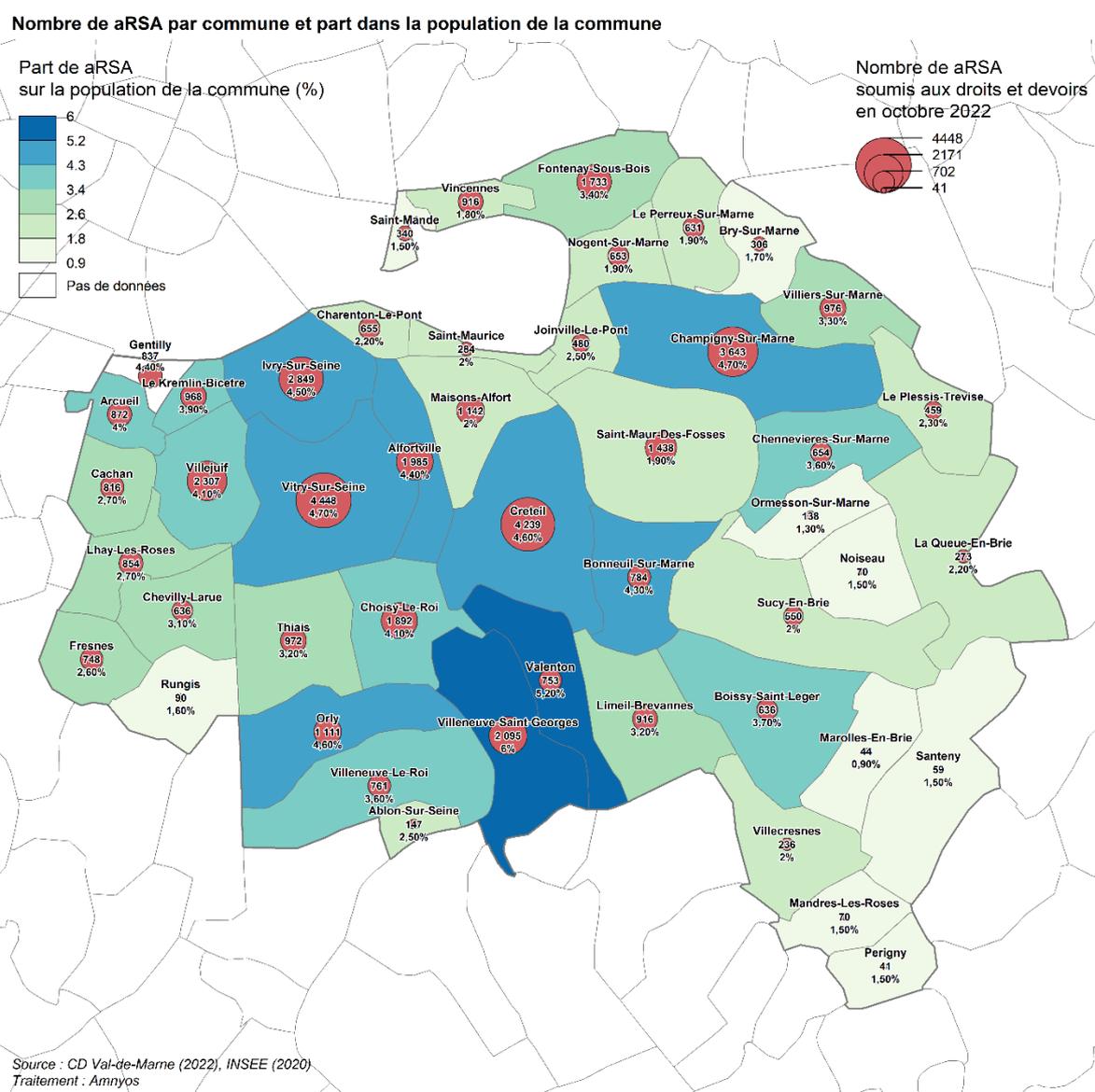
Malgré l'impact notable de la crise sanitaire, la dynamique économique du territoire départemental et régional constitue un contexte favorable à l'accompagnement vers l'emploi des publics qui en sont éloignés.

Les allocataires du RSA : une part majeure de publics cumulant les freins sociaux

Le Conseil départemental du Val-de-Marne souhaite placer les allocataires du RSA au centre de sa politique d'insertion - et donc de ce PDIE.

A l'échelle du Département, 47 500 allocataires du RSA étaient recensés en 2022, pour environ 142 000 personnes couvertes par la prestation, soit environ un dixième de la population départementale.

Ces allocataires se concentrent principalement au centre et à l'ouest du Département, zones plus densément peuplées. Les villes de Vitry-sur-Seine et de Créteil sont les principales concernées avec respectivement 9,3 % et 8,9 % des allocataires du Département. Viennent ensuite : Champigny-sur-Marne (7,6 %), Ivry-sur-Seine (5,9 %) et Villejuif (4,8 %).

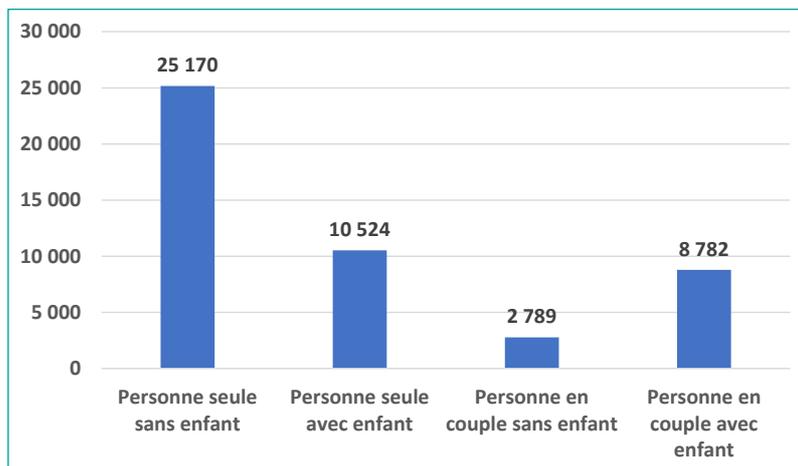


Parmi les 47 265 personnes soumises aux droits et devoirs au 31/12/2021 :

- Les 30-39 ans sont les plus nombreux. Ils représentent près d'un tiers des allocataires, alors qu'ils ne pèsent que pour 14,4 % dans la population val-de-marnaise (INSEE, 2019).
- Ils sont suivis par les 40-49 ans dont la part atteint presque le quart. Ces derniers sont également surreprésentés par rapport à leur démographie (en 2019 : 13,5 % de la population).

- Quant aux jeunes, ces derniers comptent pour 18 % (2 % de moins de 25 ans et 16 % de 25 à 29 ans) des personnes soumises aux droits et devoirs.
- 29 % des personnes soumises aux droits et devoirs ont plus de 50 ans, dont 10 % de plus de 60 ans.
- La répartition par genre est équivalente en proportion, bien qu'en volume les femmes soient légèrement plus nombreuses (23 748 vs 23 517 pour les hommes). Au sein de la population, les femmes sont également plus nombreuses (51,9 % vs 48,1 % pour les hommes).

Situation familiale des 47 265 personnes soumises aux DD au 31/12/2021

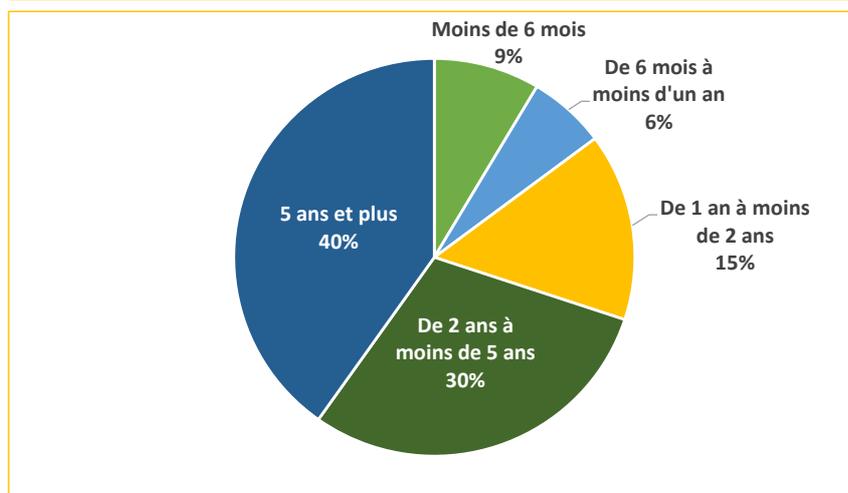


- Les personnes avec enfant(s) à charge représentent une part élevée des allocataires (40,8 %).

Source : CD94, fichier DREES_RSA_2021

- 85 % des allocataires sont présents depuis 1 an et plus dans le dispositif.
- Ceux observant 5 ans et plus d'ancienneté dans le RSA sont les plus nombreux : ils représentent 40 % des personnes soumises aux droits et devoirs.

Ancienneté dans le RSA des 47 265 personnes soumises aux DD au 31/12/2021



Source : CD94, fichier DREES_RSA_2021

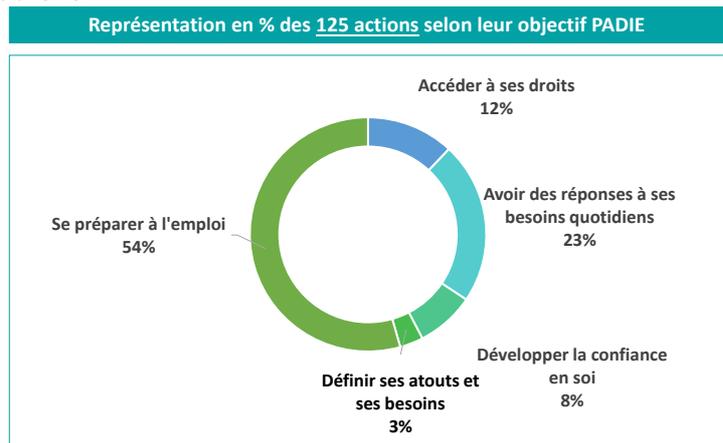
Au regard de ces caractéristiques sociologiques, les allocataires du RSA du Val-de-Marne apparaissent en majorité en grande difficulté socioprofessionnelle, avec un éloignement de l'emploi souligné par les professionnels du Département. Le niveau de qualification et de formation des allocataires est souvent très faible, ce qui constitue un frein supplémentaire à leur parcours d'insertion vers l'emploi. La plupart des métiers proposés ont en effet en général un minimum de prérequis. Il peut aussi s'agir d'une qualification requise que n'ont le plus souvent pas les allocataires. Plus largement les emplois impliquent presque systématiquement des compétences de base en langue française, que beaucoup ne maîtrisent pas suffisamment.

UN BILAN CONTRASTE DU PADIE 2018-2021 ET DU SYSTEME D'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA

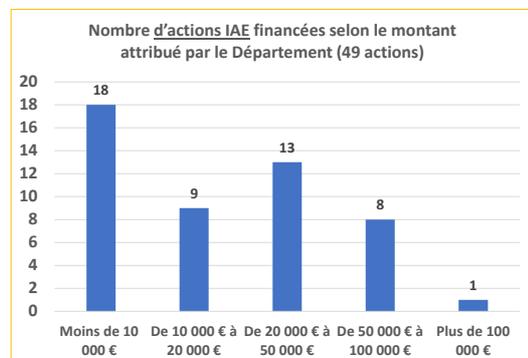
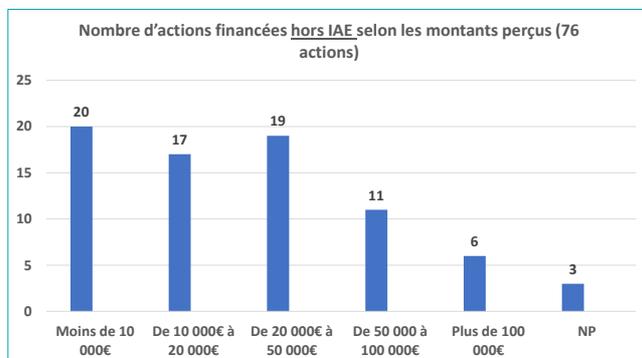
Une dispersion des moyens mobilisés

Le Programme d'Action Départementale pour l'Insertion et l'Emploi (PADIE) 2018-2021 repose sur 5 objectifs : accéder à ses droits, avoir des réponses à ses besoins quotidiens, développer la confiance en soi, définir ses atouts et ses besoins, se préparer à l'emploi. Ces objectifs relèvent à la fois des champs de l'insertion et de l'action sociale, ce qui implique une action morcelée entre des leviers d'actions très différents.

Par exemple, en 2021, sur 125 actions soutenues par le PADIE, plus d'un tiers relevaient de l'accès aux droits et de la réponse aux besoins quotidiens.



Le budget mobilisé pour le PADIE est « atomisé », avec une part importante de « petits » montants de financement (50 % des actions hors IAE bénéficient d'une enveloppe de moins de 20 000 Euros).



Une action satisfaisante qualitativement, mais un public touché trop restreint

En 2021, environ 4 513 personnes ont bénéficié d'une action du PADIE, dont :

- 52 % d'allocataires du RSA
- 54 % d'hommes soit 4 points de plus que leur représentation au niveau de la population globale des allocataires du RSA
- 23 % de moins de 25 ans soit bien plus que leur représentation au niveau de la population globale des allocataires du RSA
- 16 % de plus de 55 ans soit bien moins que leur représentation au niveau de la population globale des allocataires du RSA
- 30 % de personnes avec enfants soit plus de 10 points de moins que leur représentation au niveau de la population globale des allocataires du RSA
- 67 % de niveau de formation infra-bac

Les publics accompagnés par le Département sont principalement des publics **très éloignés de l'emploi, avec des freins sociaux importants** et difficilement mobilisables sur les actions spécifiquement à visée emploi voire sur des actions de formation/qualification. En particulier, le niveau de maîtrise des savoirs de base et savoir-être sont souvent insuffisants pour positionner les publics allocataires suivis sur les actions du PADIE. Le travail de levée des freins périphériques et de remobilisation des publics est souvent long, ce qui peut expliquer le volume relativement faible d'allocataires orienté sur l'offre du PADIE. Par ailleurs, la couverture territoriale des actions soutenues demeure hétérogène.



Toutefois, des actions répondant aux besoins de ces publics existent sur le territoire et s'avèrent pertinentes au sein de parcours, par exemple sur la remobilisation ou la levée des freins périphériques. L'offre existante constitue donc une base de travail, à développer pour intensifier l'accompagnement des publics.

Un nombre de Contrats d'engagement réciproque (CER) en progression, mais qui reste trop faible

La signature de CER progresse depuis 2021 dans le Val-de-Marne avec +9 % sur un an. Le nombre de CER en cours en mai 2022 est ainsi de 5 518, soit 25 % des allocataires relevant de la responsabilité du Département. Pourtant **la signature d'un contrat d'engagement réciproque est une obligation légale qui permet de formaliser un parcours d'accompagnement**. Notons que les progrès concernent surtout les nouveaux inscrits et peu les allocataires présents depuis longtemps dans le dispositif.

Depuis janvier 2023, **le dispositif de suspension-réduction est désormais en vigueur**. Ainsi, un allocataire qui ne réalise pas ses obligations de présence aux convocations, de signature du contrat cadre (le contrat d'engagement réciproque ou le projet personnalisé d'accès à l'emploi pour les allocataires accompagnés par Pôle emploi) ou ne réalise pas les obligations définies dans le contrat, pourra être sanctionné. Le niveau de sanction retenu est la diminution de 50 % de son allocation pendant 2 mois et, sans manifestation de sa part, le maintien de 50 % pendant deux autres mois avant la radiation. Ce processus est mis en œuvre avec l'ambition d'un impact positif sur la mobilisation des publics. Les conventions avec les partenaires CAF et Pôle emploi ont en conséquence été revues, le règlement de l'équipe pluridisciplinaire, qui actera les sanctions, a été défini.

Un dispositif actuel insuffisant en termes d'accompagnement vers l'emploi et de lien avec les représentants du monde économique

- **Une démarche d'accompagnement qui vise à renforcer l'insertion professionnelle... aujourd'hui limitée du fait des ressources**

Le Département du Val-de-Marne s'est engagé depuis 2019 dans une démarche d'accompagnement tournée vers l'insertion professionnelle, démarche matérialisée par le recrutement de Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) et par le rapprochement de l'ensemble des services intervenant sur l'insertion et l'emploi

Le recrutement des CIP a permis une nouvelle offre d'accompagnement sans pour autant répondre à l'ensemble des besoins des 24 000 allocataires relevant du Département. En effet, avec 11 CIP, le dimensionnement des ressources humaines dédiées à l'accompagnement professionnel reste largement à renforcer au regard du nombre d'allocataires, au-delà du doublement de cette équipe qui sera portée à 22 en 2023.

Le rapprochement des services du Département agissant en matière d'insertion et d'opérations emploi a permis de créer les conditions d'un parcours plus fluide des allocataires vers l'emploi. Mais les équipes en présence restent de taille modeste et ne peuvent connaître l'ensemble des besoins du tissu économique afin de mieux adapter les actions et optimiser le *sourcing* des publics. Ces missions constituent un prérequis indispensable pour changer l'échelle des opérations emploi et sont à structurer pour atteindre les objectifs du PDIE.

Au-delà de la difficulté de recrutement rencontrée actuellement par la plupart des employeurs, **la question se pose de l'adéquation des ressources et des ambitions poursuivies.**

- **Un service proposé aux allocataires du RSA différent selon les territoires val-de-marnais,**

Selon leur lieu de résidence, les allocataires du RSA en référence unique sociale peuvent être convoqués :

- Soit par un travailleur social ou un CIP en Espace départemental des solidarités (EDS),
- Soit par un Espace insertion (EI),
- Soit par une association ou un CCAS.

Les EDS et EI sont de taille variable et structurés différemment selon les sous-territoires. On observe ainsi des délais de convocation très divers lors du traitement des flux d'ouvertures de droit au RSA, de 3 jours à environ un mois.

Au-delà de la dimension des structures, les pratiques d'accompagnement constituent un facteur d'hétérogénéité de la capacité d'accompagnement selon le territoire de résidence des allocataires. La diversité des structures ainsi que des pratiques des professionnels accompagnant les allocataires ont un impact en termes d'approche d'accompagnement et donc sur le déroulement du parcours.

En parallèle des EDS et EI, une partie des publics orientés en référence unique sociale (RUS, principalement des allocataires isolés ou en couple sans enfant) est accompagné – dans le cadre d'une convention – par des CCAS et associations du territoire. Ces CCAS et organismes conventionnés accompagnent ainsi entre 3 700 et 5 800 allocataires par an sur la période 2018-2022. Ce volume apparaît comme relativement restreint, d'autant qu'il est dispersé entre 26 CCAS et 6 associations, soit 32 structures sur 35 communes : en moyenne, cela représente entre 116 et 180 personnes accompagnées par structure. L'accompagnement proposé y est par ailleurs variable selon les structures, notamment en termes de mobilisation du PADIE dans le cadre du parcours des allocataires.

Un accompagnement vers l'emploi d'une partie des allocataires du RSA

Pôle emploi accompagne les allocataires du RSA déjà inscrits en tant que demandeurs d'emploi, dans le cadre de la référence unique Pôle emploi (RUPE). Cette RUPE concerne environ 23 000 des 47 000 allocataires du RSA du Val-de-Marne. Un des accompagnement proposé – accompagnement « Global » – combine un accompagnement social (réalisé par les travailleurs sociaux du Département) et professionnel (réalisé par les conseillers de Pôle emploi). En juin 2022, environ 2 300 personnes ont été orientées en accompagnement global sur l'année, dont 1 414 personnes étaient en cours d'accompagnement (mais moins de 1 000 allocataires du RSA). Sur la même année, le taux d'accès à l'emploi était de 45 % à la suite de cet accompagnement global, ce qui en fait un levier particulièrement intéressant en termes de résultat.

Le Département du Val-de-Marne s'est positionné en tant que chef de file du déploiement des clauses sociales sur son territoire, en particulier en tant que coordinateur pour la MACS (mission d'appui aux clauses sociales régionale) sur le département. Il coordonne le travail des facilitateurs, tout en œuvrant au développement des marchés intégrant des clauses sociales auprès des différentes directions de la collectivité et à la montée en compétence des employeurs sur le sujet. Le Département a également mis en place un outil partagé de suivi des clauses sociales de ses marchés et de mise en relation entre besoins exprimés par les entreprises et structures relais accompagnant les publics éligibles (Le Maillon). Les critères d'éligibilité des clauses sociales ne se limitant pas aux allocataires RSA, le développement de ces clauses dans les marchés ne bénéficie pour le moment pas prioritairement à ces publics.

Différentes actions d'intermédiation emploi sont déployées sur le territoire par le Département. Les services animent notamment plusieurs opérations à visée d'emploi chaque année au niveau de secteurs d'activité concernés par les tensions de recrutement (transports en commun, logistique, numérique, BTP, services à la personne...). Ces opérations démarrent par un temps d'information collectif permettant de présenter les métiers et employeurs, puis sont suivies par des entretiens et/ou tests métier permettant d'orienter les publics vers les postes proposés, de la formation ou vers l'offre d'accompagnement existante (PADIE, Pôle emploi...). Le Département s'est en outre engagé dans l'expérimentation de la méthode Intervention Offre-Demande (IOD). Il s'agit de développer une offre d'intervention à la fois auprès des professionnels (demandeurs d'emploi disponibles pour une prise de poste à très court terme) et des entreprises dans une démarche d'appui et de rencontre (notamment des entretiens de mise en relation entre ces deux publics). Le principe guidant la méthode IOD est que « personne n'est inemployable », notamment en repensant les techniques de recrutement. Mais cette méthode est déployée pour le moment à petite échelle et impacte donc un volume réduit d'allocataires.

Pour les actions emploi comme pour les clauses sociales, la mobilisation des allocataires du RSA s'avère compliquée et limitée à des volumes restreints, en particulier pour des raisons de sourcing des publics parmi ceux accompagnés. Les actions ne sont pas toujours en cohérence avec les compétences des publics allocataires d'où la nécessité de travailler sur des opérations de pré qualification.

Un système de pilotage et des outils de suivi des actions perfectibles

La centralisation du PDIE au niveau de la DASIPE a notamment vocation à répondre au constat d'un suivi peu efficient de l'action menée dans le cadre du précédent PADIE. En effet, les éléments de résultat et de bilan des actions soutenues ont été jusqu'ici recueillis par différents services, sans véritable consolidation globale.

Par ailleurs, les outils de suivi des parcours sont multiples, et saisis de façon hétérogène par les différents professionnels référents. Par conséquent, l'information concernant l'accompagnement de la population allocataire est à la fois fragmentée et non exhaustive, rendant l'évaluation globale et continue de l'action d'insertion particulièrement complexe.

En conclusion, un bilan contrasté qui réinterroge l'action départementale

Face à ces constats d'une offre à la fois **sous-dimensionnée** au regard de la population des allocataires du RSA, **sous-mobilisée** du fait d'une adéquation limitée aux besoins, **dispersée** et **difficilement suivie**, le Département du Val-de-Marne souhaite revoir son **modèle d'action publique pour qu'il soit mieux adapté aux ambitions de l'exécutif** et se saisir de l'opportunité fournie par la formulation d'un nouveau PDIE pour repenser l'ensemble de l'action publique menée pour l'insertion vers l'emploi des publics accompagnés – en particulier allocataires du RSA.

NOTRE AMBITION

Les principes qui guident notre action

Le respect des « droits et des devoirs »

- Une **contractualisation** qui engage le Département et la personne
- Des allocataires informés et la volonté de simplification de l'accès aux droits afin de lutter contre le **non-recours**
- Un système de **juste droit** fondé sur la mobilisation effective des personnes dans leurs parcours d'insertion

Une orientation rapide et personnalisée

- Un objectif de signature d'un premier CER sous un mois maximum à compter de l'ouverture d'un droit au RSA
- Une orientation vers un accompagnement et des actions adaptés aux besoins de chacun

Un lien renforcé avec les têtes de réseaux économiques en lien avec entreprises

- Une synergie avec les têtes de réseaux du monde économique
- Une articulation de l'insertion avec les partenaires institutionnels sur le champ du développement économique

Une exigence continue d'efficacité, de pertinence et de cohérence

- Un **pilotage et une gestion des ressources en lien avec les nouveaux objectifs** de retour à l'emploi et de juste droit
- Une **mise en cohérence territoriale** avec l'ensemble des acteurs de l'insertion

Se mobiliser pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA

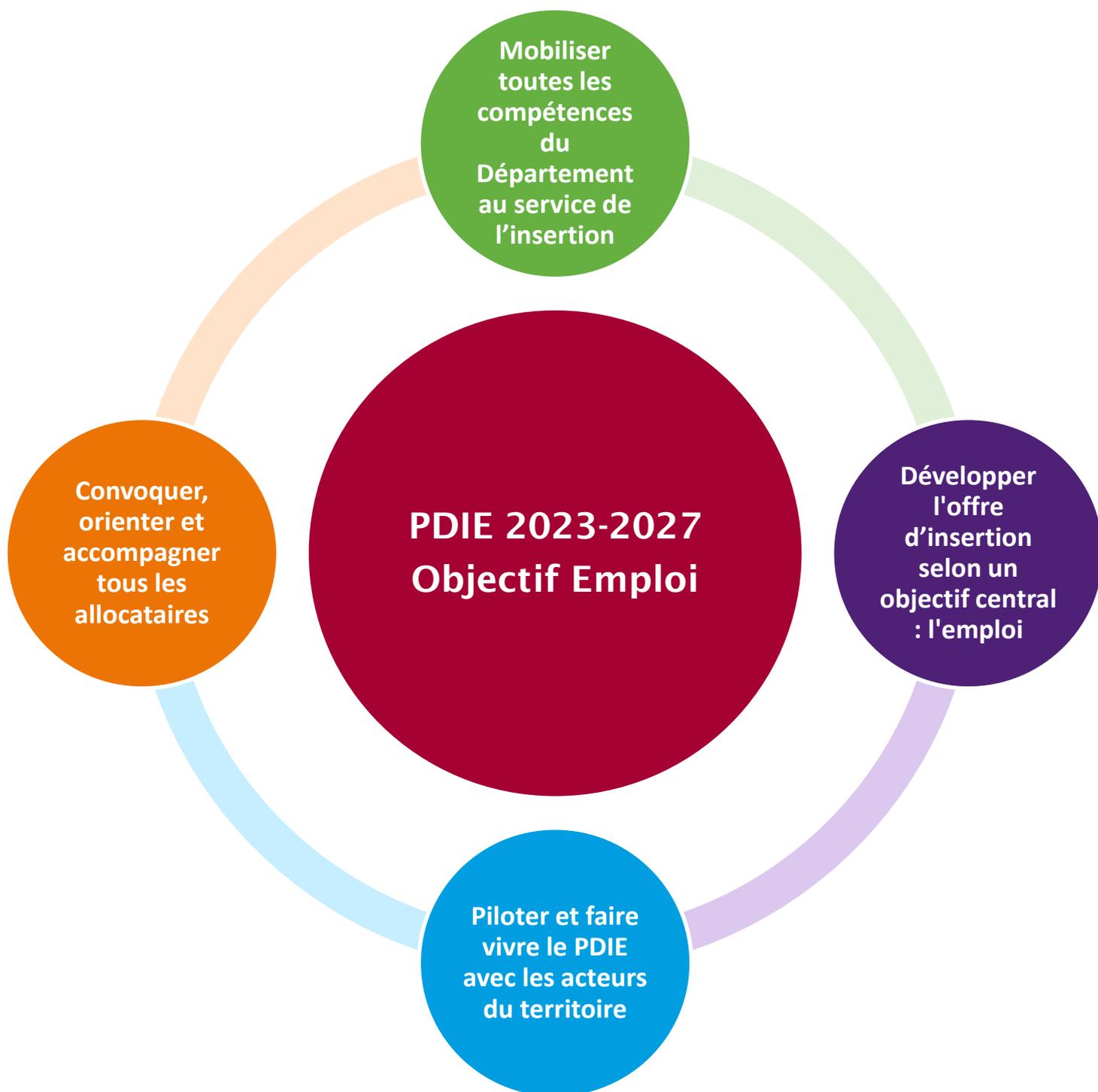
Une volonté d'autonomisation des personnes par le travail et l'emploi

Grace à un **dispositif ambitieux de prise en charge globale** des personnes...

...Et des **actions et services de qualité**

En synergie avec l'action des partenaires du territoire

Agir sur quatre axes stratégiques complémentaires pour l'insertion



2

CONVOQUER, ORIENTER ET ACCOMPAGNER TOUS LES ALLOCATAIRES

CONVOQUER, ORIENTER ET ACCOMPAGNER TOUS LES ALLOCATAIRES

Face à l'ambition d'accompagner l'ensemble des publics allocataires du RSA vers l'emploi, le Département souhaite renforcer l'efficacité de son dispositif d'accompagnement. Aussi, il met en place une nouvelle organisation de ses services autour de quatre piliers :

- **Une plateforme pour une orientation rapide et individualisée des nouveaux allocataires**
- **Une contractualisation systématique et rapide (CER)**
- **La nomination d'un référent en cohérence avec les besoins de la personne pour un accompagnement et un parcours sécurisés et efficaces**
- **La sécurisation de la sortie vers l'emploi du dispositif RSA**

Une finalité de ce nouveau système est aussi de rendre les allocataires acteurs de leur parcours dans une logique de respect des droits et devoirs.

Au regard du public allocataire du RSA sur le Département, la contractualisation et l'accompagnement concret concernent, à ce jour, un volume relativement restreint d'allocataires.

En 2021, sur 47 000 allocataires du RSA, 23 000 étaient positionnés sur une référence unique Pôle emploi (RUPE) et 24 000 sur une référence unique sociale (RUS), pris en charge par les services du Département ou ses partenaires. La contractualisation via des Contrats d'engagement réciproques (CER), bien qu'en progression constante, ne concerne aujourd'hui que 5 500 de ces allocataires.

Face à ces constats, le Département du Val-de-Marne compte développer un nouveau dispositif de prise en charge des allocataires du RSA afin de se donner les moyens de l'ambition d'accompagner ces publics vers l'emploi au plus tôt à partir de leur entrée dans le RSA.

Mise en place d'une plate-forme d'orientation avec des modalités renforcées de convocation – orientation

- Le Département compte **accompagner concrètement tous les allocataires du RSA, à partir d'une orientation rapide à compter de l'ouverture d'un droit au RSA.**
- Cette orientation sera coordonnée par une plateforme visant à réaliser un premier diagnostic et identifier les référents pertinents.

La signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque/PPAE pour chaque bénéficiaire

- Pour ce faire, le Département s'appuie sur la **contractualisation systématique** des engagements, condition de l'application de la logique de « **droits et devoirs** » en cohérence avec la situation des allocataires.
- De même, le Département a mis en œuvre dès 2023 le mécanisme de « **réduction-suspension** » du RSA, notamment en cas d'absence non-justifiée aux convocations. Ce mécanisme aura vocation à renforcer la mobilisation des publics dans leur parcours d'insertion et ainsi permettre un accompagnement plus systématique des allocataires du département.

Un accompagnement construit dans une logique de parcours adapté aux différents profils des publics, avec un référent dédié et incluant la mise en relation avec des entreprises

- La nouvelle organisation de l'insertion à l'échelle du territoire doit permettre de clarifier la répartition de l'accompagnement entre les services du Département et les différents opérateurs. **Dans l'optique d'une montée en charge quantitative de l'accompagnement des publics allocataires du RSA, le Département souhaite s'appuyer sur la mobilisation d'opérateurs spécialisés.**
- **L'offre d'insertion soutenue doit permettre de répondre aux besoins de l'ensemble des publics quel que soit leur éloignement vis-à-vis de l'emploi.** Elle sera mobilisée à la fois par les référents de parcours et par les différents opérateurs partenaires, afin de maintenir une dynamique d'accompagnement continue et de répondre aux évolutions des besoins des publics.

Une sécurisation de l'accès à l'emploi et de la sortie du dispositif RSA avec un service dédié pour l'intermédiation vers l'emploi

- En complément, le Département cherchera à **maximiser les opportunités d'emplois** pour les allocataires avec les acteurs du territoire tournés vers l'emploi et le développement économique.
- **Une attention particulière sera accordée aux sorties de parcours** afin d'assurer la sécurisation durable de l'emploi et ainsi prévenir les allers-retours dans le dispositif RSA.
- Cette ambition de sécurisation de l'accès à l'emploi implique également la mobilisation et l'accompagnement des entreprises et acteurs économiques valdemarnais, via les partenaires territoriaux en charge du développement économique et de l'emploi

3

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION DANS UN OBJECTIF DE RETOUR À L'EMPLOI

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION DANS UN OBJECTIF DE RETOUR A L'EMPLOI

A travers les différents appels à projets et marchés, les actions retenues devront agir sur les leviers d'accompagnement au plus près des besoins des publics et du territoire, afin de **construire un parcours pertinent pour les allocataires – de la remobilisation et la levée des freins à l'accès durable à l'emploi**. Dix leviers sont identifiés :

- 4 leviers concernent l'accompagnement direct à l'accès et au maintien dans l'emploi :
 1. Remise en activité : intermédiation, accès aux métiers en tension ;
 2. Soutien à la création et reprise d'entreprise ;
 3. Mobilisation des clauses sociales des marchés publics ;
 4. Sécurisation des périodes d'intégration et de maintien dans l'emploi.
- 4 leviers permettent aux allocataires de se préparer et de monter en compétences en amont d'une prise d'emploi :
 5. Promotion des métiers ;
 6. Soutien de l'Insertion par l'activité économique (IAE) ;
 7. De la préqualification à la qualification ;
 8. Savoirs de base et savoirs être.
- 2 leviers concernent des actions sur les freins qui bloquent les parcours d'insertion professionnelle, pour des publics potentiellement éloignés de l'emploi :
 9. Levée des freins (modes de garde, mobilité, santé, linguistique) ;
 10. Remobilisation professionnelle.

Une offre d'insertion avec un nombre plus restreint d'actions centrées sur les dimensions professionnelles de l'accompagnement

L'ambition du Val-de-Marne en termes de retour à l'emploi des allocataires du RSA implique une clarification dans l'offre soutenue au titre du PDIE.

En 2021, L'offre soutenue dans le cadre du PADIE a permis d'accompagner via des actions d'insertion environ 4 000 personnes, dont une moitié d'allocataires du RSA.

Le Département compte déployer une offre permettant d'accompagner tout au long de leur parcours tous les allocataires du RSA vers l'emploi. Pour cela, l'offre soutenue doit répondre aux besoins de publics hétérogènes, notamment en termes d'éloignement de l'emploi. A ce titre, le Département souhaite développer en particulier les leviers suivants :

4 leviers concernent l'accompagnement direct à l'accès et au maintien dans l'emploi

Remise en activité : intermédiation, accès aux métiers en tension...

La remise en activité implique de favoriser les opportunités d'emplois pour les allocataires du RSA et de déployer des actions permettant les mises en relation avec les employeurs, à grande échelle et en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires de l'emploi, de l'insertion et du développement économique.

Soutien à la création et reprise d'entreprise

Par l'accompagnement de la stabilisation du projet des créateurs/repreneurs d'entreprises, le Département peut agir en articulation avec les nombreux acteurs, du soutien au montage administratif et technique de l'entreprise. Il s'agit en effet pour la collectivité de sécuriser la viabilité de ces projets entrepreneuriaux afin d'éviter un retour au RSA, ou de conduire l'allocataire à se réorienter vers une activité salariée si nécessaire.

Mobilisation des clauses sociales

Le Département du Val-de-Marne est positionné en tant que chef de file du développement des clauses sociales, notamment pour la coordination de la Mission d'appui au développement des clauses sociales régionale sur le territoire départemental. Ce travail se décline tant dans la coordination du suivi et de la transmission des offres que dans le travail de développement de ces clauses auprès des acheteurs publics.

Les clauses sociales n'étant pas critériées par sous-publics, les marchés clausés sont souvent perçus comme difficilement accessibles aux allocataires du RSA. Aussi le travail du Département doit être à la fois de développer de nouveaux marchés pour une plus grande diversité de secteurs, mais également d'accompagner les publics RSA vers ces marchés dans une optique de sortie de parcours, en coordination avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Sécurisation des périodes d'intégration et de maintien dans l'emploi

L'accès à l'emploi pour des publics éloignés implique une période d'adaptation parfois difficile, a fortiori lorsque certains freins sociaux persistent. Aussi l'accompagnement des publics les plus fragiles dans l'emploi, en particulier lors des périodes d'intégration, est nécessaire dans l'optique d'une sortie en emploi durable.

Parmi les leviers à activer, citons notamment les dispositifs de type IOD (Intervention Offre-Demande) permettant un accompagnement à la prise de poste ou plus largement les actions d'intermédiation permettant la mise en relations d'allocataires du RSA et d'opportunités d'emploi.

Enfin, la création par le Département en 2022 du dispositif « Objectif Emploi », appui financier et social aux allocataires accédant à un emploi vise à sécuriser l'insertion des publics confrontés à des dépenses supplémentaires liées à leur retour à l'emploi (transport, matériel, mode de garde etc.). Il participe à cette logique d'aide à franchir cette « dernière marche » vers l'emploi.

**4 leviers
permettent aux
allocataires de se
préparer et de
monter en
compétences en
amont d'une prise
d'emploi**

Promotion des métiers

Afin d'atteindre les objectifs quantitatifs d'accompagnement et de retour à l'emploi des publics, l'action soutenue par le Département doit à la fois concerner les publics et les employeurs. Les tensions de recrutement invitent l'ensemble des secteurs à réfléchir à la connaissance, à l'attractivité et à l'accessibilité des métiers existant sur le territoire.

Soutien de l'Insertion par l'activité économique (IAE)

Les structures de l'IAE sont des acteurs reconnus de l'accompagnement des publics « fragilisés » vers l'emploi. Le tissu des SIAE a su s'adapter progressivement à la diversité des profils accompagnés (éloignement de l'emploi, qualification, mobilisation dans un projet professionnel etc.) et ces structures apparaissent dès lors comme des ressources incontournables de l'insertion des publics allocataires du RSA.

De la préqualification à la qualification

Les publics allocataires du RSA sont principalement des publics à très faible niveau de qualification, un des principaux freins à leur employabilité. C'est pourquoi l'accès à la formation et à la qualification doit constituer un levier fort de l'accès des publics du Département à un emploi durable.

Dans un contexte de développement des formations agiles (plus courtes, entrées et sorties permanentes...), les publics très peu qualifiés demeurent exclus de l'accès à certaines formations professionnelles. Aussi la préqualification constitue en particulier un enjeu dans le positionnement des allocataires sur l'offre de formation existante, levier à activer en articulation avec la Région Ile-de-France et l'ensemble des organismes de formation.

Savoirs de base/savoirs être

Outre la question de la confiance en soi et de la motivation, les publics très éloignés de l'emploi, qu'il s'agisse de personnes n'ayant jamais été en emploi ou ne l'étant pas depuis plusieurs années, sont freinés par l'absence de « savoirs de base ». Ils couvrent à la fois les compétences fondamentales en termes de langue ou de maîtrise des outils numériques mais également les « savoir-être », compétences comportementales nécessaires à l'intégration en emploi.

Cette offre pourra, au moins en partie, être portée directement par les partenaires - opérateurs en charge de l'accompagnement des allocataires du RSA.

**2 leviers
concernent des
actions sur les
freins qui
bloquent les
parcours
d'insertion
professionnelle,
pour des publics
potentiellement
éloignés de
l'emploi**

Levée des freins (modes de garde, mobilité, santé, linguistique)

Si le PDIE se donne pour ambition de clarifier son action entre l'insertion professionnelle et l'accompagnement social, il reste indéniable qu'une partie majeure des publics allocataires du RSA est confronté à des freins sociaux importants compromettant leur accès à l'emploi.

Au regard notamment de la part des familles monoparentales dans le public RSA, la question de la garde d'enfants est un élément fondamental de l'accessibilité de l'offre d'insertion et a fortiori de l'emploi. D'autres problématiques peuvent bloquer le parcours des allocataires du RSA, en particulier les questions de mobilité, mais également de santé physique comme psychique. La linguistique à visée professionnelle constitue un engagement de longue date du Département, et répond aujourd'hui encore à un besoin pressant tant pour les publics que les employeurs.

Une partie de cette offre sera portée par les partenaires opérateurs et les leviers internes seront activés autant que possible, en particulier concernant les freins liés aux modes de garde.

Remobilisation professionnelle

La majorité des allocataires du RSA valdemarnais est en effet allocataires depuis plus de 5 ans. Cette distance à l'emploi d'une part majeure des publics se manifeste notamment par une perte de confiance en soi limitant largement les recherches d'emploi, voire par une souffrance psychique qui fait que la personne ne parvient plus à se mobiliser.

Les actions de remobilisation professionnelle visent en priorité le développement de la confiance en soi des publics, afin de les réintégrer durablement dans un parcours d'accompagnement et de les accompagner vers la projection dans un projet professionnel.

Une clarification de l'action entre deux champs complémentaires : accompagnement social et insertion vers l'emploi

Il est à noter que les registres sociaux d'intervention (aides financières, accès aux droits, actions caritatives, lutte contre l'isolement) demeurent une compétence centrale du Département, prise en charge par ailleurs : ils seront positionnés en dehors du PDIE, dans une logique de clarification entre les dispositifs relevant de l'action sociale et ceux relevant de l'insertion vers l'emploi.

Une réflexion sur l'action sociale sera par ailleurs lancée en 2023, afin d'interroger les besoins du public, la pertinence des réponses et pratiques du Département et de ses partenaires, et plus largement l'organisation de l'action sur ce volet.

Un parcours permettant un accompagnement évoluant selon les besoins des allocataires

Le PDIE est porté à la fois par le Département et ses opérateurs partenaires. Les leviers identifiés seront mobilisés de deux façons, en tant que briques du parcours des allocataires. La première modalité sera une logique d'actions « intégrées » aux parcours pris en charge par les opérateurs référents. Ainsi les mêmes opérateurs porteront la référence et les actions les plus utiles pour la catégorie d'allocataires dont ils auront la responsabilité. La deuxième modalité sera une logique d'actions mobilisables au cas par cas selon les besoins afin de personnaliser les parcours et de répondre aux besoins plus spécifiques.

Les services du Département et les partenaires opérateurs devront ainsi mobiliser l'offre existante de manière autonome, dans l'intérêt du parcours des allocataires.

Le PDIE constituant un document de cadrage pluriannuel, **la programmation des actions financées** et le pilotage du PDIE par les services du Département et par ses partenaires **permettront de préciser les priorités d'action** (cf. partie « Animation technique »).

Une ambition en termes d'innovation territoriale

Le PDIE va se traduire par une montée en charge des volumes d'accompagnement mais ne devra pas oublier de repérer et de susciter l'innovation au sein du territoire, indispensable au renouvellement et à l'adaptation de l'action publique. Cette innovation pourra prendre la forme d'un soutien de certaines actions expérimentales. Plus largement, les services veilleront à animer un dialogue constant avec les opérateurs et acteurs du territoire afin de nourrir la stratégie départementale de retours d'expériences et de propositions d'action

4

MOBILISER TOUTES LES COMPETENCES DU DEPARTEMENT AU SERVICE DE L'INSERTION

MOBILISER TOUTES LES COMPETENCES DU DEPARTEMENT AU SERVICE DE L'INSERTION

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département accompagne les habitants du Val-de-Marne au quotidien, sur différents champs, tels que la jeunesse, la protection de l'enfance, l'autonomie et la garde des jeunes enfants. **Ces leviers sont autant d'outils pour prévenir les entrées dans le RSA ainsi que pour développer l'offre d'accompagnement des allocataires.** Par ailleurs, le Département constitue un des principaux employeurs du Val-de-Marne et passe chaque année de nombreux marchés de services, travaux et fournitures. En ce sens, la collectivité possède à sa main d'importants leviers de mise à l'emploi des publics en insertion, que ce soit par le recrutement au sein de ses services ou la mobilisation des clauses sociales.

Le Département dispose de compétences variées, notamment par sa prérogative en termes d'action sociale, pouvant être mobilisées en lien avec les enjeux de l'insertion et de l'emploi. Le PDIE doit ainsi :

- Développer en interne des liens entre les différentes compétences du Département et la stratégie insertion-emploi ;
- Valoriser les partenariats existants et leurs résultats ;
- Inclure les différentes directions concernées dans le pilotage et l'animation de la politique d'insertion.

L'action du Département sur le champ de la **jeunesse** constitue notamment un levier d'action à deux niveaux. Le Département va ainsi renforcer son action et ses partenariats sur l'insertion des publics jeunes vers la qualification et l'emploi et va plus largement travailler à la prévention des entrées dans le dispositif RSA.

Le Département du Val-de-Marne a notamment formalisé un **Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse** pour la période 2023-2027, au sein duquel la question de la prévention et de la continuité des parcours des enfants et jeunes majeurs relevant de l'aide sociale à l'enfance est prise en compte, ainsi que leur insertion socio-professionnelle.

Le Département possède également une compétence au niveau du grand âge et de la dépendance, dont l'action est cadrée notamment par le **Schéma pour l'autonomie 2020-2025** à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Cette stratégie départementale comporte une réflexion importante autour de l'offre de service aux personnes âgées et en situation de handicap dans le Département. Pour toutes les structures publiques et privées, l'enjeu de recrutement dans les établissements d'hébergement et dans les services à domicile est un enjeu majeur, pour des métiers en très forte tension. De ce fait, le Département s'est investi pour mettre en place une Plateforme des métiers de l'autonomie sur le territoire valdemarnais, dont

l'objectif est de connecter l'offre et la demande d'emploi, notamment des publics cibles du département, en partenariat avec la Direction de l'autonomie.

En outre, **le Département est un des principaux employeurs du territoire valdemarnais**, et va ainsi adapter sa stratégie de ressources humaines sur le **recrutement des publics allocataires du RSA** sur ses propres postes, notamment les plus accessibles pour les publics à bas niveau de qualification

Les directions du Département concluent chaque année **de nombreux marchés de fournitures et de services pour lesquels la mise en place de clauses sociales** sera renforcée, sur l'ensemble des champs de compétences de la collectivité et sur l'ensemble du territoire.

Aussi l'engagement social du Département est aussi bien un enjeu d'exemplarité en tant que chef de file de l'insertion, mais également un catalyseur potentiel de l'emploi des publics en insertion.

5

PILOTER ET FAIRE VIVRE LE PDIE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

PILOTER ET FAIRE VIVRE LE PDIE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Département souhaite faire du PDIE un document vivant. Pour cela il s'agira de pouvoir faire évoluer et adapter le document aux besoins du territoire et des val-de-marnais. Il s'agira également de mettre en œuvre les actions prévues non seulement de manière cohérente avec les stratégies de l'ensemble des acteurs mais aussi en s'appuyant sur les compétences et savoir-faire de chacun.

C'est pourquoi, **en tant que chef de file de l'insertion, le Département souhaite mobiliser tous les acteurs, dont l'engagement sera formalisé dans un Pacte territorial d'insertion (PTI), complémentaire à ce document.**

Mobiliser tous les acteurs autour du PDIE / PTI, cela implique de :

1/ Mettre en place une gouvernance partenariale territorialisée, pour élaborer le PTI puis pour co-piloter et co-évaluer le PDIE / PTI ;

2/ Déployer un dispositif de marchés, d'appels à projets et de convention qui va lier le Département aux acteurs impliqués de manière lisible, autour d'objectifs précis et en s'appuyant sur les savoir-faire et compétences de chacun ;

3/ Partager une organisation et des outils qui permettent au Département de piloter et évaluer l'action déployée mais aussi de rendre compte aux partenaires de manière transparente ;

4/ Veiller à mobiliser toutes les ressources, dont les fonds européens, pour sécuriser les dépenses du Département et de ses partenaires et veiller à ce que chacun se mobilise de manière efficiente.

Un pilotage interinstitutionnel dynamique, pour un PDIE agile

Le Département met en place un format de pilotage permettant d'associer les principaux partenaires pour réfléchir en continu la politique d'insertion sur le territoire du Val-de-Marne, à deux niveaux. Pour cela il souhaite capitaliser sur les instances mises en place récemment dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

Au niveau stratégique, le pilotage s'appuiera sur l'instance stratégique du SPIE (ISSPIE), co-animée avec Pôle Emploi, dans le but de renforcer une dynamique de partage d'information et de complémentarité entre les acteurs.

Dans un premier temps en 2023, il s'agira de co-construire le Pacte territorial d'insertion (PTI) en s'appuyant sur les compétences et regards de chacun, sur la base du travail mis en place depuis 2 ans dans cette instance.

Le rôle de cette instance sera dans un second temps de valider en début d'année les objectifs opérationnels et la programmation annuelle et en fin d'année les éléments de bilan évaluatifs. Dans un second temps il s'agira de partager au sein de cette instance des idées neuves et des évolutions à apporter au PDIE en lien avec l'actualité de chacun des acteurs, les changements réglementaires et les évolutions en termes de besoins des publics et du marché de l'emploi, notamment.

Cette instance sera ainsi alimentée en éléments de bilan, globaux et avec des focus plus spécifiques sur différents sujets selon un programme fixé annuellement.

Au-delà des partenaires institutionnels, le Département souhaite mobiliser les opérateurs partenaires de l'offre soutenue dans le cadre du PDIE, sur un modèle de rencontre annuelle.

A l'échelle des différents territoires du Val-de-Marne, la déclinaison infra-départementale du SPIE – **les commissions territoriales pour l'insertion et le développement social (CTIDS)** – constituera le support clé du pilotage et de l'animation du PDIE.

Ces instances ont vocation à se réunir toutes les 6 semaines et permettent des échanges à un niveau fin autour de situations de personnes en insertion et de partage des dynamiques, offres et opportunités des acteurs de l'insertion et de l'emploi. Elles vont dès 2023 se concentrer prioritairement sur les publics allocataires du RSA.

A terme, la mise en cohérence de ces infra-territoires avec les contours des Etablissements publics territoriaux (EPT) doit permettre une meilleure dynamique de travail avec ces acteurs compétents localement sur l'emploi et le développement économique. Ce rapprochement permettra donc une meilleure connexion aux employeurs et filières économiques.

Le renforcement du partenariat local avec Pôle emploi s'intègre également dans cette nouvelle dynamique de gouvernance et d'animation du PDIE. En effet le Département souhaite conforter avec Pôle emploi la prise en charge des allocataires les plus proches de l'emploi, via un suivi des allocataires du RSA au plus près de leurs besoins et renforcer « l'accompagnement global » en termes de volume d'allocataires concernés. Au-delà, le Département souhaite dans le cadre du PTI mieux articuler nos actions réciproques en faveur des allocataires du RSA et mieux croiser nos informations et systèmes de suivis.

Le pilotage partenarial de l'insertion des publics reposera ainsi sur le trinôme Conseil départemental – Pôle emploi – Etablissements publics territoriaux.

Des relations clarifiées entre le Département et les acteurs du territoire

La fonction du PDIE est d'exprimer l'ambition du Département à long terme. Cette ambition est incarnée opérationnellement par les actions soutenues sur le territoire départemental, en particulier à travers des appels à projets et marchés publics.

Les appels à projet et marchés précisent au fil de l'eau les objectifs opérationnels du Département et de ses partenaires en matière d'insertion, afin de cadrer l'intervention des opérateurs au plus près des besoins du territoire et des publics.

Ils seront structurés de façon à permettre l'accompagnement des différents types de profils d'allocataires en incluant dans cet accompagnement un certain nombre d'actions d'insertion. Ces marchés et appels à projets permettront aussi de compléter les parcours d'insertion pour les adapter au plus près des besoins de chacun.

Le Département matérialisera son articulation avec les autres acteurs impliqués dans la démarche d'insertion des allocataires du RSA par des conventions partenariales incluant des objets et attendus précis.

Cette logique de contractualisation et d'engagement des acteurs sera basée sur des objectifs de réalisation et de résultats. Elle s'adossera à un système de pilotage et d'évaluation qui permettra le suivi en temps réel de l'action de chacun.

Une organisation et des outils pour piloter le PDIE avec les acteurs de l'insertion

Le dispositif mis en place doit permettre de piloter et évaluer l'action déployée mais aussi de rendre compte aux élus et partenaires de manière transparente. Il s'agit à la fois de s'assurer que les engagements pris sont tenus et que les résultats sont au rendez-vous et d'être en mesure de faire évoluer les actions de manière collective.

Ce dispositif doit donc s'appuyer sur des données chiffrées et des résultats mais aussi sur le retour d'expérience des professionnels, des opérateurs ainsi que des publics. Concrètement, cela passera par :

- Un système partagé qui permettent une remontée fluide et homogène des informations puis leur consolidation : cet outil doit être approprié par tous, agents du Département comme partenaires et notamment prestataires du nouveau dispositif.
- Le partage d'informations entre les grands acteurs institutionnels, afin de disposer de l'ensemble des infos utiles, globales ou personnelles, favorisant une logique de mise à l'emploi : données Pôle Emploi, opérations de recrutement et forums des métiers mis en place par les EPT ou les filières d'employeurs, opportunités d'emplois...
- Des dispositifs de suivi de cohorte d'allocataires permettant une analyse des parcours d'insertion sur le moyen terme.
- Une mobilisation des allocataires eux-mêmes afin de mieux comprendre, via leur savoir expérientiel, quelles sont les évolutions à apporter à notre action et les construire avec eux.

- La production d'éléments de bilans, condition essentielle du suivi des actions soutenues, sous un angle plus détaillé et qualitatif et permettant d'évaluer l'utilité et l'efficacité des différents leviers financés.

Une stratégie qui optimise les ressources mobilisées

Le Département va veiller à mobiliser toutes les ressources, dont les fonds européens, pour sécuriser les dépenses du Département et de ses partenaires. En tant qu'Organisme Intermédiaire pour le territoire, le Département sera attentif à l'articulation des crédits du Fonds Social Européen (FSE) avec le soutien aux actions d'insertion au titre du PDIE. La nouvelle programmation FSE+ sur la période 2021-2027 constitue notamment un levier supplémentaire de l'accompagnement des « personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales ». D'autres leviers tels que les financements de l'Etat seront activés autant que possible afin de maximiser l'action publique tout en la rendant financièrement plus soutenable.

Au-delà de cette recherche de financements externes, le Département veillera à s'appuyer sur les compétences et savoir-faire de chacun afin d'éviter les redondances et de faire en sorte que chacun se mobilise de manière efficiente, avec ses canaux de financements propres.

L'ensemble des points évoqués ci-dessus ont vocation à être discutés avec les partenaires afin qu'ils soient précisés au sein du PTI.

Département du Val-de-Marne

POLE SOLIDARITES - DASIPE

Janvier 2023

